

Secrétaire : Christophe IMBERT (en nuit) 06.61.69.53.59
Secrétaire adjoint jour : David OLIVIER 06.83.58.87.07
Secrétaire adjoint matin : Amirouche MEHENNI 06.20.40.24.17

A votre avis ?

Le vendredi 21 novembre, les syndicats étaient réunis par la Direction locale pour débattre de l'organisation des jours fériés de fin d'année, de l'association qui gère les distributeurs automatiques de boissons et des 40 000€ accordés pour les agents de nuit dans le cadre de l'accord de juin 2007.

■ Organisation de fin d'année

Pour les agents d'après-midi : comme l'année précédente, la fin de service les 2 soirs de réveillon (24 et 31 décembre) sera fixée à 19h pour toutes les tranches horaires d'après-midi avec 30 minutes de travail en moins. Les agents qui le souhaiteront pourront prolonger leur vacation au delà de 19h et assureront ainsi la fermeture totale du centre. Ils seront compensés en conséquence.

Pour les agents travaillant en nuit : la prise de service du 25 décembre et du 1^{er} janvier sera décalée à 22h10 pour ceux qui le souhaitent.

Les agents de la 23h36 devraient eux bénéficier d'une fin de service anticipée.

■ Congés de fin d'année

Pour les congés, la Direction s'est engagée à accorder au moins un des 2 jours fériés et dans la mesure du possible une des deux semaines de vacances scolaires.

La CFDT a fait remarquer l'incohérence des plannings pour les agents de nuit des groupes 2 et 5. Ces deux groupes se retrouvent pour la seconde fois depuis l'ouverture de la PIC à travailler les nuits du 25 au 26 décembre et du 1^{er} au 2 janvier.

Notre remarque a été entendue et prise en compte puisque, bien que cela soit dû au hasard du calendrier, la Direction locale s'est engagée à accorder à titre gracieux une des 2 nuits aux agents qui en feront la demande. Ils pourront donc poser un CA qui ne sera pas débité dans géode.

Pour la 16h45/23h30 : l'horaire proposé ne nous a pas paru très logique. En effet, pour effectuer la durée de leur vacation, les agents concernés auraient dû prendre leur service à 12h45 (12h15 + 30 minutes d'offertes) et finir à 19h. Or, ces agents auront travaillé la veille et auront un temps de repos réduit par rapport à leur rythme habituel. La CFDT a donc demandé que la Direction de la PIC accepte des fins de services anticipées les 23 et 30 décembre. La Direction a évoqué la possibilité d'une éventuelle prise de service retardée à 13h45 au lieu de 12h45 les 24 et 31 décembre. La solution retenue nous sera communiquée dans les prochains jours.

Nous avons également soulevé le problème des réponses tardives aux demandes de congés en nuit. Notamment pour les agents n'ayant toujours aucune réponse à des demandes faites début septembre. Promesse nous a été faite de régler cela au plus vite (dans le courant de la semaine).

■ Distributeurs de boissons et sandwiches

Une précision nous a été apportée concernant l'association qui gère les distributeurs automatiques. Bonne nouvelle, celle-ci n'est plus déficitaire. Un chèque cadeau de 10€ va donc être offert à chacun d'entre nous.

En revanche, une bonne nouvelle côtoyant souvent une mauvaise, les prix des boissons vont augmenter dès le début de l'année 2009. Pour la CFDT, c'est difficilement acceptable puisque nous avons œuvré à l'époque pour des prix tirés à la baisse.

La société gérante s'est engagée à effectuer des opérations ponctuelles sur 24h de « cafés gratuits » dont la première aura lieu le 5 janvier 2009.

■ 40 000€ pour quoi faire ?

La deuxième grosse partie de cette plénière concernait la répartition des 40 000€ accordés pour les agents de nuit de la PIC dans le cadre de l'accord de juin 2007.

Rappelez-vous, dans un tract précédent, nous évoquions les difficultés à trouver des solutions de répartition de cette somme. En effet, celles-ci doivent rentrer dans le cadre très strict des textes de l'accord de juin 2007. L'ensemble des organisations syndicales avait fait des propositions comme les tickets restaurant, les bons d'essence, les chèques cadeaux, etc...

C'est finalement la dernière solution qui semble avoir été retenue par la Direction. Il nous a donc été proposé un versement de la somme de 75€ en chèques cadeaux culture.

Les personnes intéressées par le chèque emploi service universel, une dizaine environ, se verront verser des chèques pour un montant de 100€ (le chèque emploi service rentrant en effet dans le cadre de l'accord).

Mais !!! Car il y a un mais... Et plus que jamais si vous êtes en nuit, nous avons besoin de connaître votre avis (soyez les plus nombreux possible à nous le donner). Certaines organisations syndicales ont demandé que les agents de nuit, basculés en jour depuis la mise en place de l'accord, soit juin 2007, bénéficient également de la répartition de ces chèques.

Pour la CFDT, cela n'est pas très logique. Les transferts d'agents de nuit vers le jour se sont tous fait sur la base du volontariat. Ces agents ont d'ailleurs perçu la prime de 2500€ accordés toujours au titre de l'accord de juin 2007.

Aujourd'hui l'enveloppe concerne 500 personnes (PIC + STM). Sa répartition correspondrait à des chèques cadeaux cultures pour un montant de 75€ ou des chèques emploi service pour un montant de 100€. Si nous intégrions les agents basculés en jour (78 au total) les montants alloués par agent diminueraient.

La Direction locale veut formaliser ces propositions dans un accord.

Voilà pourquoi la CFDT ne s'engagera pas à signer cet accord local sans avoir au préalable recueilli votre opinion.

NOUS EN AVONS BESOIN C'EST INDISPENSABLE ! Contactez-nous pour nous dire ce que vous en pensez.